

Conseil communal de Penthaz

Rapport de la Commission "Mise en conformité du Règlement du Conseil communal"

Préavis municipal no 03 - 2015

.....

Composée de Mesdames Nadine Hählen, Margaux Reguin (suite démission du CC remplacée en 2015 par M. Pascal Pahud), Messieurs Jacques Deléderray, Philippe Rouge et Raul Tusamba, la commission s'est réunie quatre fois en 2013 et quatre fois en 2015. Comme indiqué dans le préavis municipal, la coupure de 2014 s'explique par l'attente du résultat du processus de fusion avec les communes PPD.

Pour cette mise en conformité, deux possibilités nous étaient proposées par le Service des communes de l'Etat de Vaud:

1. Reprendre le Règlement-type tel que présenté

2. Adapter notre Règlement actuel en y intégrant les textes légaux cantonaux en vigueur imposés

Bien que plus rébarbative, nous avons choisi la 2^{ème} variante pour les raisons suivantes:

N'étant pas un texte définitif, le Règlement-type contient de nombreuses options qui doivent être choisies par les communes. La comparaison entre le Règlement-type et notre Règlement 2006 nous conforte dans l'idée que ce dernier avait été très bien révisé suite à la nouvelle Constitution Vaudoise de 2003. Comme jusqu'à maintenant, un tel règlement doit être un support efficace à la Présidence du Conseil communal.

Vu ce qui précède, la commission unanime vous propose d'accepter le préavis municipal no 03-2015 tel que présenté.

Penthaz, le 29 septembre 2015

Le Président:


Jacques Deléderray

Les membres:

Nadine Hählen

Philippe Rouge

Raul Tusamba

Le rapporteur:

Pascal Pahud

